



Chimie Montpellier

**Délibération : N°2026-03-13 : 02**

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le vendredi 13 mars 2026, sous la présidence de Monsieur David VIRIEUX, doyen d'âge dans le cadre de la première séance du Conseil d'Administration.

Point à l'ordre du jour : Approbation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration

|   |    |
|---|----|
| Membres du conseil en exercice ayant<br>Voix délibérative : | 26 |
| Membres présents :  | 25 |
| Dont membres ayant voix délibérative :                      | 17 |
| Membres représentés ayant voix délibérative :               | 8  |
| Quorum :  | 13 |

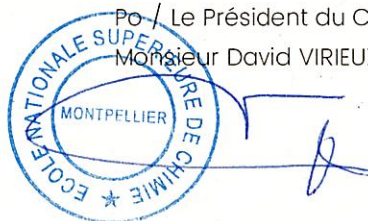
Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

|   |    |
|---|----|
| <u>Le résultat du vote est le suivant :</u> |    |
| Membres présents ou représentés :           | 25 |
| Pour : 25 voix                              |    |
| Blanc : 0 voix                              |    |
| Abstention : 0 voix                         |    |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Roland DAVITIAN, avec 25 voix pour.

Fait à Montpellier, le 16 mars 2026

Po / Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur David VIRIEUX



Transmise à la Rectrice le : 17/03/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*